

A FAMIGLIA V

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 100 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 6 RUE PASTEUR

77170 BRIE COMTE ROBERT (SEINE ET MARNE)

878191543 RCS MELUN

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,

et le vingt avril, à onze heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|---------------|
| - la société « HOLDING ABV », propriétaire de..... | 999 998 parts |
| représentée par son président, Monsieur Bruno VERLHAC | |
| - Madame Alexandra VERLHAC, propriétaire de..... | 1 part |
| - Monsieur Bruno VERLHAC, propriétaire de..... | 1 part |

soit un total de.....	1 000 000 parts
-----------------------	-----------------

sur les un millions (1 000 000) parts composant le capital social.

Madame Alexandra VERLHAC préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux-tiers au moins des parts sociales.

Madame le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- les statuts sociaux actuels,
- le projet de texte des statuts sociaux mis à jour.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :



- Changement de la date de clôture des exercices sociaux,
- Mise à jour corrélatrice des statuts sociaux,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux pour la fixer au 31 mai de chaque année au lieu du 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours, ouvert au 1^{er} janvier 2026, aura donc une durée exceptionnelle de cinq (5) mois, allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit la rédaction de l'article 16 des statuts sociaux intitulé « EXERCICE SOCIAL » :

« ARTICLE 16 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Madame Alexandra VERLHAC

Associée – Gérante



Monsieur Bruno VERLHAC

Associé



La société « HOLDING ABV »

Associée, représentée par son président,

Monsieur Bruno VERLHAC



